



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 23 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt le vingt-trois juillet à 16 heures 30, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes d'Apt, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2020-88

OBJET : CONSERVATOIRE DE MUSIQUE – TARIFS 2020 / 2021 POUR L'ENSEIGNEMENT ET LA PRATIQUE DE LA MUSIQUE, LOCATION ET PRET D'INSTRUMENT

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 43 - PROCURATIONS : 3 - VOTANTS : 46

Présents :

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, Mme Émilie SIAS, M. Cédric MAROS, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Isabelle TAILLIER, M. Yannick BONNET, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. André LECOURT, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI

AURIBEAU : M. Roland CICERO

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE représentée par M. Hervé PLANCHON

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : Mme Laurence LE ROY, M. Patrick SIAUD, Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT représentée par Mme Maryse BONNET

LIoux : M. Francis FARGE

MÉNERBES : M. Patrick MERLE

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT représenté par M. Jean-Pierre BOYER

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VIENS : M. Frédéric ROUX

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

MURS : M. Christian MALBEC

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Patricia BAILLARD

Procurations :

APT : M. Jean-Louis CULO donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Laurence GREGOIRE donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Sandrine ISSON donne procuration à M. Yves MARCEAU

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20200723-2020-88-DE
Date de télétransmission : 04/08/2020
Date de réception préfecture : 04/08/2020

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le projet d'établissement 2018/2021 du Conservatoire Intercommunal de Musique Pays d'Apt Luberon, approuvé par délibération N°CC-2019-109 en date du 20 juin 2019,

Considérant, que cette pratique tarifaire s'inscrit dans un élan de démocratisation culturelle permettant à chacun d'accéder à la formation et à la pratique de la musique dans sa diversité,

Considérant, que le montant global d'encaissement des cotisations des familles correspond aujourd'hui à 5% du montant des dépenses de fonctionnement du conservatoire de musique pour l'enseignement et la pratique artistique de la musique,

Considérant, que dans la stratégie financière de développement du conservatoire de musique, il est prévu d'atteindre un taux de participation des familles de 10% du montant des dépenses de fonctionnement du conservatoire de musique, d'ici 2021, selon la progression suivante :

- Plus 4% d'augmentation globale des tarifs pour l'année scolaire 2019 / 2020
- **Plus 9% pour la rentrée scolaire 2020 / 2021**
- Plus 8% pour la rentrée scolaire 2021 / 2022

Faisant ainsi passer le coût moyen d'inscription au conservatoire de musique pour un enfant à partir de 8 ans de 147 € en 2018 / 2019 à 178 € en 2021 / 2022, selon la progression suivante :

- 152 € pour 2019 / 2020
- **165 € pour 2020 / 2021**
- 178 € pour 2021 / 2022

Considérant, par ailleurs, que pour les familles aux revenus modestes, l'adhésion du conservatoire de musique dispose de divers dispositifs proposés par les caisses et organismes sociaux (chèques vacances ANCV, Pass Culture) permettant de réduire le coût d'inscription aux activités musicales.

Considérant, qu'à partir de l'inscription du troisième membre d'une même famille vivant sous le même toit, un demi-tarif sera appliqué à l'enfant ou aux enfants de la famille dont la/les cotisation(s) est/sont la/les moins élevée(s).

Considérant, la nécessité de revoir la grille tarifaire pour la location d'instruments, de façon à rendre plus accessible cette location pour les élèves débutants et du 1^{er} cycle, y compris le Cursus B – Orphéon,

Considérant, la nécessité de mettre en place une caution pour certains prêts d'instruments correspondant au montant de la franchise d'assurance des instruments mis en prêt,

Le Président propose au conseil de délibérer pour approuver la nouvelle grille tarifaire du conservatoire de musique pour la rentrée scolaire 2020 / 2021 en fonction des nouveaux parcours, cursus et actions pédagogiques, y compris les demi-tarifs applicables sous certaines conditions. Cette grille est établie selon une augmentation globale des tarifs de 9 % par rapport aux tarifs de l'année en cours, présentée ci-après. Cette grille intègre également les tarifs des locations et de prêts d'instrument.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE PAYS D'APT LUBERON

PARCOURS Et Actions pédagogiques		TARIFS A L'ANNEE 2020/2021				Etudiants, personnes en situation de handicap, minimas sociaux
		CCPAL		Hors CCPAL		
		Enfant	Adulte	Enfant	Adulte	
Tarif 1 - Cycle découverte Eveil musical A & B (GS, CP) Sensibilisation (CE1)		108 €	/	183 €	/	108 €
Tarifs 2 – Cycle découverte Sensibilisation (CE1) – Atelier Claviers Forfait annuel en supplément du Tarif 1		51 €	/	51 €	/	
Tarif 3 - Parcours diplômant ou parcours non diplômant Exploration – Réalisation : - Cycles 1, 2 (Cursus A ; Cursus B - Orphéon ; Cursus C - Classes artistiques ; Cursus D) Projet – Accompagné : - Parcours culture et langages, parcours technique, parcours plus. Approfondissement : - Pratique continuée ou approfondissement		165 €	261 €	303 €	372 €	
Tarif 4 - Parcours diplômant ou parcours non diplômant du tarif 3 + Apprentissage supplémentaire - à partir du 2ème cycle exclusivement : Discipline instrumentale ou vocale ; - et/ou disciplines/ateliers divers proposés au tarif 5		246 €	399 €	393 €	513 €	
Tarif 5 - Parcours d'ensemble – Parcours amateur – Pratique collective Groupe musiques actuelles ; Chorales ; Atelier des Balkans ; Atelier Djembé, orchestres, autre formation collective, classe Amadeus (maitrise).		108 € À partir de deux activités choisies : 165 €				
Tarif 6 – Actions Education Artistique et Culturelle (EAC) Atelier parent/enfant et autres ateliers, Stage, Module, master class et conférence, projets et sorties à but pédagogique, ...		18 € la journée 12 € la séance				
AUTRES TARIFS 2020/2021						
Tarif 7 - Location d'instrument (élèves débutants et du 1er cycle, y compris le Cursus B - Orphéon)	Débutant et 1 ^{er} cycle 1 ^{ère} année	25 €/trimestre soit 75 €/an				
	1 ^{er} cycle - 2 ^{ème} année	30 €/trimestre soit 90 €/an				
	1 ^{er} cycle - 3 ^{ème} année	35 €/trimestre soit 105 €/an				
	1 ^{er} cycle - 4 ^{ème} année	40 €/trimestre soit 120 €/an				
Tarif 8 - Prêt d'instrument (sous certaines conditions – cf. nouvelles conditions de facturation et de paiement)		Caution de 500 €				

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20200723-2020-88-DE
Date de télétransmission : 04/08/2020
Date de réception préfecture : 04/08/2020

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE PAYS D'APT LUBERON

**DEMI-TARIFS A L'ANNEE
2020/2021**

A partir de l'inscription du troisième membre d'une même famille vivant sous le même toit, un demi-tarif sera appliqué à l'enfant ou aux enfants de la famille dont la/les cotisation(s) est/sont la/les moins élevée(s).

La facturation des appels à cotisation et des locations est au trimestre. Les familles devront s'acquitter des cotisations au plus tard aux dates fixées sur la facture. En l'absence de paiement, une mise en recouvrement sera effectuée par le Trésor Public.

**PARCOURS
Et Actions pédagogiques**

	CCPAL	Hors CCPAL	Etudiants, personnes en situation de handicap, minimas sociaux
	Enfant	Enfant	
Tarif 1 bis - Cycle découverte Eveil musical A & B (GS, CP) Sensibilisation (CE1)	54 €	91,50 €	54 €
Tarif 3 bis - Parcours diplômant ou parcours non diplômant Exploration – Réalisation : - Cycles 1, 2 (Cursus A ; Cursus B - Orphéon ; Cursus C - Classes artistiques ; Cursus D) Projet – Accompagné : - Parcours culture et langages, parcours technique, parcours plus. Approfondissement : - Pratique continuée ou approfondissement	82,50 €	151,50 €	
Tarif 4 bis - Parcours diplômant ou parcours non diplômant + Apprentissage supplémentaire (à partir du 2 ^{ème} cycle exclusivement) Discipline instrumentale ou vocale ; ateliers	123 €	196,50 €	
Tarif 5 bis - Parcours d'ensemble – Parcours amateur – Pratique collective Groupe musiques actuelles ; Chorales ; Atelier des Balkans ; Atelier Djembé, orchestres, autre formation collective, classe Amadeus (maitrise).	54 € À partir de deux activités choisies : 82,50 €		

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

Par 41 voix pour et 5 abstentions,

Valide, la nouvelle grille tarifaire du conservatoire de musique pour l'année scolaire 2020 / 2021,

Mande, le Président pour établir et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Le Vice-Président,
Par délégation**
Jean Aillaud

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Gilles RIPERT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20200723-2020-88-DE
Date de télétransmission : 04/08/2020
Date de réception préfecture : 04/08/2020